



Impôts de production : Les Vignerons Indépendants demandent l'abandon de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)

Charenton-le-Pont, le 28 Août 2020 - Dans un contexte économique dramatique pour les entreprises françaises, le gouvernement s'apprête à annoncer un plan de relance de grande ampleur, incluant notamment, selon les premiers éléments, une baisse des « impôts de production » de 20 milliards d'euros sur deux ans.

Pour nous, il tombe sous le sens que cette baisse annoncée des « impôts de production » devra inclure tous les outils de production, y compris ceux de la production agricole. La fiscalité est en effet un sujet lourd pour les entreprises viticoles qui font face depuis plusieurs mois à une situation économique plus que difficile.

Ainsi, bien que faisant confiance au plan de relance à venir, les Vignerons Indépendants demandent que soit clairement acté dans ce cadre l'abandon des « impôts de production » de l'agriculture, à savoir notamment de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), cet impôt qui s'applique indépendamment des bénéfices dégagés par les entreprises. Afin de sauvegarder l'économie de nos territoires, les mesures du plan de relance ne doivent en effet pas seulement s'appliquer à l'industrie mais également à l'agriculture et à la viticulture.

Cette demande s'inscrit dans la droite ligne des axes de soutien au secteur que les Vignerons Indépendants ont proposés publiquement dès le mois de juillet 2020, dans le cadre du plan de relance porté par la France.

Toutefois, la diminution de ces impôts ne doit pas mettre en porte-à-faux les principaux bénéficiaires de ces taxes. Il est donc indispensable que le gouvernement compense la réduction des prélèvements, comme cela a été annoncé pour le secteur industriel.

Contact presse : Audrey Monségu

Responsable des affaires syndicales

01 53 66 32 97 – a.monsegu@vigneron-independant.com